



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 2 février 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-767

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 643 560 \$ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET DES FRAIS D'HONORAIRES PROFESSIONNELS AINSI QUE LA RÉFECTION DU PONCEAU DANS LE SECTEUR DU BOULEVARD GAGNON

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-767 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 16^e jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint,



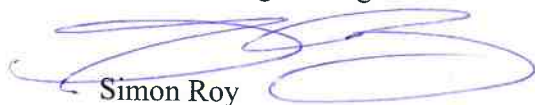
Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général/greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 16 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour de février 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier adjoint



Simon Roy